

ACTEUR PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP IBC)

RÉF. PRAPIBC/S/FI/2026/V3



Lieu

Selon demande



Tarif

Sur devis

Modalités et délai d'accès

Formation en présentiel
Selon financement : minimum 24h



Durée

14 heures en présentiel, réparties si possible sur trois semaines en tenant compte des contraintes de l'entreprise.



Prérequis

Aucun



Effectif

10 stagiaires
max par groupe
pour des raisons
pédagogiques



Public

Personnel des secteurs
de l'industrie, du bâtiment
et du commerce ou en
activité de bureau



Référent pédagogique

Marie Bera / Directrice
Formatrice en
Prévention des
Risques Professionnels,
habilitée par l'INRS
06 88 81 29 05
marie.bera@prev-it.com

Objectifs opérationnels

- Être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Exposés, travaux en sous-groupe et exercices pratiques.
- Après un apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuelles, le travail sera transféré à des études de cas sur le terrain.
- Des documents supports seront mis à disposition des stagiaires pour la réalisation des travaux, et une fiche de proposition d'amélioration sera réalisée et remise à l'équipe du groupe de travail.
- Matériel pédagogique spécifique servant aux exercices d'application pratique (caisse avec poignées, caisse sans poignées, tout autre

objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

- Accès aux postes de travail concernés.
- Entité habilitée PRAP IBC niveau 1 par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels / INRS.
- Formateur titulaire du certificat de «formateur prap» IBC ou 2S valide ou de «formateur de formateurs prap» IBC ou 2S valide.

Évaluation et validation

- La présence du stagiaire sur l'intégralité de la formation est un des points incontournables pour la validation de celle-ci.
- Réussite à l'épreuve certificative.
- Remise d'une attestation individuelle de fin de formation.
- Certificat d'acteur PRAP IBC (modèle national), délivré obligatoirement par l'intermédiaire de l'entité habilitée et valable 24 mois.
- Nécessité de suivre un «Maintien et Actualisation des Compétences»(MAC) pour renouveler le certificat.



Prenez contact avec le responsable pédagogique de l'organisme de formation qui étudiera votre situation et les possibilités d'accessibilité.

Contenu

Présentation de la formation : participants et attentes, objectifs, programme et organisation.

Jour 1

- Comprendre l'intérêt de la prévention.
- Connaître les risques de son métier.
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.

Jour 2

- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé.
- Proposer des améliorations de sa situation de travail.
- Faire remonter l'information aux personnes concernées.
- Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Bilan de formation : tour de table, évaluation de la formation, atteinte des objectifs pour chacun, axes d'amélioration, suggestions, remise des attestations.

Voir le programme complet sur prev-it.com